



Assemblée générale de la société des apiculteurs de Sion & environs

Vendredi 12.02.21

Visioconférence

1. Ouverture de l'assemblée et salutations du président.

Claude Pfefferlé salue la présence du président de la FAVR, François Schoch et de l'inspecteur cantonal, Rémy Chambovey

Le président demande un instant de silence pour les disparus de l'année : Gilbert Duruz et Gilbert Duruz.

2. Décompte des membres participant à la visioconférence, membres excusés. Processus du décompte des votations.

Membres présents : 53

Imboden Serge, Cédric, Claude Pfefferlé, Christian, Aldo Main, Frank Anne-Claire, Dominique, Michel Délitroz, Gillioz Jean-Bernard, Jean-Charles Zay, Theytaz Jean-Noël Beyrison Roger (Invité), Remy, Patrick Biner, Brigitte, Jean Romain Ebener, Yves Keller, Simon, Marithé Métrailler, Huguette, Jérôme, André, David, Marius Mauris, Sermier Armand, François, BR, Isabella, Witschard Stéphane, Frederic Dubas, Mellina, Frédéric R. Raphy, Katarina Nanchen, Nolan Jessy Gaspar, Sandra, Pierre Fournier, Valentine Bregy-Tornay, Jacques Karlen, Blaise&Mélanie Regamey, mso3698, Fournier, Mathias, Elia Gabrieli, Loïc Fahrni, Denyse Albrecht, Alexandra et Jean Pierre, Nicolas B

Membres excusés : 2

Didier Planche et Cédric Constantin

3. Approbation du PV de l'assemblée générale 2020.

Le PV de l'assemblée générale 2020 a été joint à la convocation et est approuvé sans lecture.

4. Rapport de la caissière et des vérificateurs des comptes.

Solde à nouveau au 1er janvier 2020		15'231,20
Entrées	rencontres mensuelles de janvier et février	260,00 CHF
	AG 2020	435,00 CHF
	Cotisations 2020	1 890,00 CHF
	Subventions cantonales	1 000,00 CHF
	Subventions Ville de Sion	300,00 CHF
	Solde cotisations 2020	360,00 CHF
	Versement 1 cotisation	45,00 CHF
	Intérêt créancier	3,15 CHF
		<u>4 293,15 CHF</u>
Sorties	Apéro janvier 2020	25,50 CHF
	Raclette AG 2020	600,50 CHF
	Cave du Lac (vin pour conférenciers)	41,00 CHF
	Divers remboursements	332,60 CHF
		<u>999,60 CHF</u>
Solde au 31 décembre 2020		18'524,75
Bénéfice 2020		3293,55



Les vérificatrices des comptes remercient la caissière pour la bonne tenue et l'exactitude des comptes présentés et vérifiés. Ceux-ci sont approuvés par l'assemblée à l'unanimité.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice 2021 sont :

- Stéphane Witschard
- Valentine Bregy-Tornay

5. Rapport du président

Le président revient sur les faits de cette année 2020 marquée par la Covid19 et toutes les répercussions en découlant.

Seulement deux rencontres mensuelles ont pu se faire au rucher-école ; pour les autres, il a fallu se faire aux visioconférences, gérées de main de maître par Serge Imboden. Il n'y a donc pas eu de cours en présentiel, ni de visite de ruchers, mais des conférences à distance qui ont attiré de nombreux apiculteurs/trices.

6. Admissions des nouveaux membres – démissions.

Admissions : 26

Albasini Christian, Béra Nicolas, Biner Patrick, Buro Carole, Constantin Cédric, Fournier Corinne, Nolan Gaspar, Genoud Olivier, Gerber Christophe, Imsand Edgar, Luyet Stany, Neidig Jörg, Nydegger Sébastien, Pfefferlé François, Pfefferlé Luke, Pittet Didier, Pralong Fatim, Blaise&Mélanie Regamey-Johner, Rebord Bénédicte, Rosu Alexandra Florentina, Schaller Arnaud, Schelker Sébastien, Stojanovic-Roth Steven, Titzé Frédéric, Varone Véronique.

Démissions : 6

Berset Jean-Michel, Logoz Gérald, Meng Samuel, Oreiller Anne-Marie, Ravaz Raphaël, Sierro Jean-Pierre

Membres-Amis : 6

Blatter Matthias, Bovier Maryvonne et Paul, Richard Marco, Roux Marithé, Thétaz Marc.

Vétérans :

25 ans : Armand Sermier; François Lavanchy; Pierre Dussex; Paul Rossier

40 ans : Rolf Roggen

60 ans : Rémy Henzelin

7. Rapport des moniteurs éleveurs (Claude Pfefferlé pour Nicolas Berthod)

L'année 2020 n'a pas permis de mettre sur pied les cours d'élevage, ni les activités habituelles au rucher école.

Selon l'évolution sanitaire, un programme en présentiel pour 2021 sera présenté (cours d'élevage...).



8. Rapport du contrôleur du miel

En 2020, le printemps a connu des conditions météo défavorables : températures très élevées, très peu de précipitations jusqu'à fin avril et trois épisodes de violentes tempêtes. La récolte a été meilleure en altitude qu'en plaine.

Les labels 2021 seront modifiés. Discussions en cours avec Valais-Wallis.

Il y a eu 1510 kg de miel annoncés en 2020, ce qui correspond à 15,4 kg de moyenne par ruche.

Qu'est-ce qu'un contrôle d'exploitation ? = pour l'obtention d'une labellisation du miel

- 1) d'inspecter le local d'extraction/conditionnement avec toute l'instrumentation ;
- 2) de questionner l'apiculteur sur la manière de conduire le/s rucher/s et
- 3) de vérifier et de contresigner la feuille d'auto-évaluation du rucher ;
- 4) de contrôler quelques cadres de corps mais surtout ceux des hausses ;
- 5) d'analyser le taux d'humidité de/des échantillons de miel à l'aide du réfractomètre et
- 6) de déguster (analyse sensorielle) afin de déceler d'éventuels faux goûts du miel :
 - a) de chaque lot annoncé, le cas échéant ;
 - b) à plusieurs niveaux de la contenance du maturateur.
- 7) Enfin, de transcrire le tout sur un rapport de 3 pages et 1 autre de comptabilité : nombre de ruches, nombre de kilos récoltés, nombre de labels demandés et taux d'humidité.

Étiquetage d'un pot de miel

Sur l'étiquette doit apparaître :

- 1) Genre de produit → **Miel** (du Valais)
- 2) Provenance → **Suisse (inscrit des fois s/le couvercle)** ou CH
- 3) **Nom & adresse** complets **du producteur !**
- 4) N° du **lot** → exemple → **L** : 19 ou 55 ou 63 ou ...
- 5) **Validité** → "A consommer de préférence avant le..."
jj.mm.2021 (max 3 ans)
- 6) **Poids net** → 1 kg / 500 gr / 250 gr / 125 g ... (l'écriture du poids doit faire au moins 4mm)

Particularité : ATTENTION



Miel de montagne : on ne peut pas noter miel de montagne si l'on passe par des revendeurs. En revanche, si la vente se fait directement du producteur, on peut l'inscrire.

Laure Dametto prend la parole pour nous expliquer que les informations ne sont pas toutes correctes.

Il y a des informations en plus sur l'article de loi de 2017.

Elle va rechercher les informations et nous les transmettre.

Sur le lien ci-dessous vous trouverez toutes les indications concernant l'étiquetage des pots de miel selon Apisuisse :

https://www.abeilles.ch/fileadmin/user_upload_relaunch/Documente-FR/Etiquetage_correct_du_miel_02.2019_fr.pdf

Des affiches sont à disposition pour se rendre plus visibles et pour encourager à la labellisation.

9. de la conseillère apicole (Isabelle Moretti)

1^{ère} fonction des conseillers apicoles : la formation

Il y a actuellement 9 conseillers apicoles qui assurent la formation. Cette formation se déroule sur 2 ans et a beaucoup de succès.

Chaque année, les CA doivent refuser du monde.

Il y a 5 groupes de 1^{ère} année (12 personnes par groupe).

En 2^{ème}, il y a des abandons et les CA font 4 groupes au lieu de 5.

Les soirées de présentation se feront en visioconférence. Pour les autres cours, ils espèrent pouvoir se réunir dans les ruchers.

Des aménagements ont dû être fait en 2020 et cela a triplé le travail des CA.

2^{ème} fonction : le cours cantonal

En 2020, le cours cantonal a été remplacé par une conférence en visioconférence (présentation du frelon asiatique d'Anja Ebener et de Claude Pfefferlé sur le varroa).

A voir pour cette année, si le cours cantonal a lieu ou non...

Normalement il faudrait un conseiller par section, mais il n'y a personne à Hérens ou Bagnes. Donc les CA sont à la recherche de personnes qui seraient intéressées pour assister les CA (conseils...).

Si des personnes sont intéressées, il faut se renseigner auprès de Claude ou Isabella.

10. de l'inspecteur cantonal (Rémy Chambovey)

Loque : Dans le Val de Bagnes, il y a encore une zone sous séquestre (15 ruchers)



Il y a 3 zones sous séquestre (24 ruchers) à Salvan, Marécottes et Vernayaz. La découverte des loques a été tardive dans la saison, ce qui fait que le séquestre n'a pas pu être levé avant l'hiver. Cela risque de poser problème pour ceux qui vont en pollinisation.

En ce qui concerne la **loque européenne**, les séquestres ont été levés.

Pour la **pollinisation** ou la **pastorale**, il faut annoncer le départ et l'arrivée aux **deux** inspecteurs et attendre la réponse des **deux** inspecteurs avant de déplacer les ruches.

Le petit coléoptère de la ruche est encore en Italie ; des apiculteurs sentinelles (152 pour Apinella) sont aux aguets.

Importation des abeilles :

Importation collective liée à un importateur unique n'est plus autorisée.

L'importateur doit transmettre les informations à l'inspecteur au moins 10 jours avant l'importation.

En cas de documents incomplets, il y aura saisie et destruction des abeilles au frais du détenteur.

Toute colonie illégalement importée doit être détruite au frais du détenteur.

Pour l'exportation : les lois sont les mêmes dans les pays voisins. Il faut se renseigner auprès des autorités du pays d'exportation.

Frelon asiatique :

Les apiculteurs doivent observer et au besoin envoyer un rapport au SSA (photos, insectes morts...)

Tous les nids suspects doivent être signalés au groupe de travail néozone (Jacques Karlen) ou Caroline Duc au service de l'agriculture.

Ce n'est pas le service vétérinaire qui s'occupe du frelon asiatique.

Feu bactérien et limitation de déplacement des abeilles :

Trois zones touchées, avec séquestre : Sion, Sierre et Grône déjà touchées en 2019 (12 producteurs concernés). Interdiction de déplacement dans les zones touchées entre le 15 mars et le 30 juin 2021, sauf si les colonies sont déplacées au-dessus de 1'200m ou enfermées pendant 2 jours au moins. Les reines encagées avec accompagnatrices ne rentrent pas en ligne de compte.

11. Renouvellement du comité.

Anne Claire Frank et Esther Malcotti ayant démissionné du comité,

Isabella Moretti rejoint le comité (vulgarisation et animation de la page Facebook). Elle est acceptée par l'AG à l'unanimité.

Yves Keller est nommé caissier à l'unanimité de l'AG.

Claude Pfefferlé prendra la fonction de secrétaire.

Composition du comité 2021 :

Claude Pfefferlé, président-secrétaire

Serge Imboden, vice-président, resp. internet



Yves Keller, caissier

Elia Gabrieli, membre, resp. communication

Isabella Moretti, membre responsable vulgarisation, Facebook

Jacques Karlen, membre geek, resp. gestion des imprévus & technique

André Sierro, membre, resp. logistique

12. Programme des activités 2021.

Vous trouverez toutes les informations liées aux activités de la section de Sion en cliquant sur ce lien.

<https://www.2imanagement.ch/fr/divers/liens/wwwapisionch/agenda-activites>

Si quelqu'un a une idée d'intervenants pour les 3 dates manquantes, il peut s'annoncer à Claude.

Les rencontres mensuelles se feront dorénavant le dernier mercredi du mois et non plus le troisième mercredi pour être plus en adéquation avec les travaux au rucher.

13. Désignation des délégués aux AG de la FAVR et de la SAR 2021, en fonction du COVID .

FAVR : à voir la forme et la date de cette assemblée

1. Yves Keller
2. Stéphane Witschard
3. Isabella Moretti
4. Serge Imboden
5. Elia Gabrieli
6. Laure Dametto-Mertenat

SAR : le samedi 20 mars 2021 par visioconférence

-Yves Keller

-Anne-Claire Frank

Présentation de François Schoch : information sur l'assemblée SAR

Initiative contre les pesticides de synthèse :

La politique agricole 22+ (qui apportait des éléments d'objectifs en baisse d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'agriculture) a été rejetée par le conseil des États, alors que l'Allemagne a décidé de mettre en discussion au Parlement l'interdiction des néonicotinoïdes à partir de fin 2023.

Nous allons voter le 13 juin 2021 : 2 objets

1. pour une eau potable et une alimentation saine
2. pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

La SAR prend position pour ces initiatives, mais elle va demander aux différentes fédérations leurs avis.



Pour la FAVR, cela a été fait déjà en automne. Il en est ressorti que les apiculteurs voulaient que la FAVR prenne position.

14. Proposition de l'achat d'un cérificateur, divers, propositions individuelles.

-Recherche de conférenciers pour animer nos rencontres mensuelles.

-Réservation des nuclei 2021

Les réservations se font **uniquement** par mail (à Claude Pfefferlé)

-Commande groupée de produits de traitement Varroa par Bertrand Jacquier

-Commande groupée de sirop de nourrissage (chez Hostettler)

-Fabrication du candi

-Achat d'un cérificateur ?

Pour avoir des lingots propres avec nos propres cires.

La question se pose du local et du risque de brassage des maladies, de l'endroit où le mettre et de qui le fera fonctionner.

Le comité continue sa réflexion pour trouver un local et un responsable pour ce projet. En attendant, les membres de la section pourraient faire gaufrer leur cire auprès de ciriers sérieux. Les coordonnées de ces ciriers seront transmises au comité par les membres ayant ces info

-Divers, propositions individuelles

Rémy Chambovey nous informe que pour les inscriptions au service vétérinaire (n° rucher...), il faut passer par les inspecteurs régionaux et plus par le site internet.

Les dates à retenir :

Rencontre mensuelle : dernier mercredi du mois à 19h00

Assemblée Générale : 2^e vendredi de février à 19h30

Assemblée des Délégués FAVR : 4^e vendredi de février à 19h00

Assemblée des Délégués SAR : 3^e samedi de mars

Cours cantonal : 1^{er} samedi de mai à 14h00

Fin de l'assemblée 21h40

Chalais le 16 janvier 2021

Anne-Claire Frank, Secrétaire section Sion&environs, +41 79 708 63 22